

DEMANDE DE PASSEPORT PERSONNE MINEURE

Mineur de plus de 12ans : Présence obligatoire AU DEPOT et AU RETRAIT

Mineurs de moins de 12 ans : Présence obligatoire AU DEPOT ou AU RETRAIT

Accompagné d'une personne exerçant l'autorité parentale (parent ou tuteur, avec sa pièce d'identité)

Durée de validité du PASSEPORT : 5 ans

PIECES COMMUNES A TOUTE DEMANDE :

CODE de pré-demande <https://ants.gouv.fr> ou à défaut : **CERFA 12101*02 complété (encre noire – lettres capitales), non daté, non signé**

Les Noms, Prénoms, date et lieu de naissance des parents doivent être correctement indiqués

1 photo récente, datant de moins de 6 mois et conforme aux normes ISO**

Un justificatif de domicile ORIGINAL de moins de 1 an, au nom du représentant légal : Facture électricité, gaz, téléphone (fixe ou mobile), avis d'impôt sur revenu, quittance de loyer, assurance habitation, titre de propriété, redevance d'ordures ménagères.

ATTENTION : Refus des factures de souscription de contrat, de résiliation, d'échelonnement de dette

Timbres fiscaux : 17 euros pour les 0-14 ans / **42 euros** pour les 15-17 ans - au bureau de tabac/ au trésor public/sur internet : timbres.impots.gouv.fr

Pièce d'identité du représentant légal présent au dépôt de la demande

PIECES COMPLEMENTAIRES SELON CAS :

➤ Si renouvellement

L'ancien PASSEPORT

➤ Si première demande ou si le passeport est périmé depuis plus de 5 ans

CNIS en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans ou à défaut : **Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois** (mairie du lieu de naissance)

➤ En cas de perte/Vol :

Déclaration de perte à compléter en Mairie lors du dépôt de la demande

Déclaration de vol délivrée en gendarmerie ou commissariat de police

Si le passeport était périmé depuis plus de 5 ans : **CNIS en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans ou Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois** (mairie du lieu de naissance) + si possible : **autre pièce avec photo.**

➤ En cas de séparation des parents :

La décision de justice, la convention mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale et le lieu de résidence du mineur, à défaut : **une déclaration sur l'honneur + pièce d'identité de l'autre parent.**

Les justificatifs de domicile et pièces d'identité des DEUX PARENTS en cas de garde alternée.

➤ Pour faire figurer un 2ème nom (nom d'usage du 2ème parent) :

Accord écrit et signé des DEUX PARENTS

Justificatif d'identité de l'autre parent (copie)

Des documents complémentaires peuvent être demandés par la Préfecture lors de l'instruction

**Les passeports sont conservés au maximum 3 mois.
Passé ce délai, ils sont automatiquement annulés et détruits.**

PRISE DE RENDEZ-VOUS

MAIRIE DE NOZAY – 11 rue Alexis Letourneau – B.P. 35 – 44170 NOZAY

Téléphone : 02 40 79 79 79 – Télécopie : 02 40 79 35 64 – Web : www.nozay44.fr - E-mail : mairie@nozay44.fr

****Normes ISO Photos d'identité :**

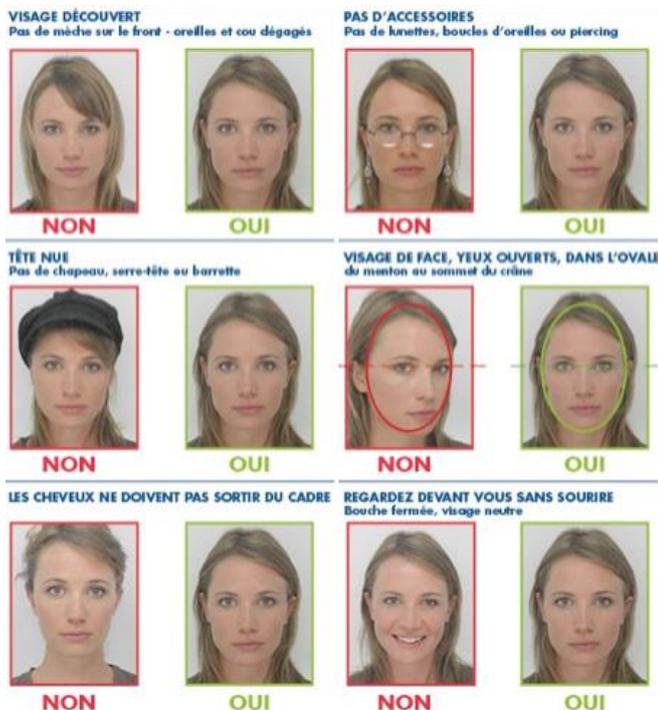
Elle doit être de taille 3,5 x 4,5 cm

Et doit respecter les caractéristiques suivantes :

- En couleur, sur fond clair et uni
- De face, tête nue
- Visage centré et dégagé
- Yeux fixant l'objectif et bouche fermée
- Une photo scannée ou photocopiée sera refusée

Concernant les lunettes et montures :

- Les montures épaisses sont interdites
- La monture ne doit pas masquer les yeux
- Les verres teintés (ou colorés) sont interdits
- Il ne doit pas y avoir de reflets sur les lunettes



Autres Mairies recevant les demandes de CNIS :

-Châteaubriant	02.40.81.02.32
-Blain	02.40.79.00.08
-Nort-sur-Erdre	02.51.12.00.70
-Derval	02.40.07.70.11
-Ancenis	02.40.83.87.00
-Saint-Mars-la-Jaille	02.40.97.00.34
-Nantes	02.40.41.90.00
-Saint-Herblain	02.28.25.20.00
-Rezé	02.40.84.43.00
-Saint-Sébastien-sur-Loire	02.40.80.85.00
-Orvault	02.51.78.31.00
-Vertou	02.40.34.43.00
-Couëron	02.40.38.51.00
-La Chapelle sur Erdre	02.51.81.87.10
-Bouguenais	02.40.32.29.29
-Carquefou	02.28.22.22.22
-Sainte Luce sur Loire	02.40.68.16.00
-Basse-Goulaine	02.40.03.53.47
-Vallet	02.40.33.92.00
-Sainte-Pazanne	02.40.02.43.74
-Saint-Philbert-de-Grand-Lieu	02.40.78.88.22
-Treillières	02.40.94.64.16
-Saint-Nazaire	02.40.00.40.00
-La Baule-Escoublac	02.51.75.75.75
-Guérande	02.40.15.60.40
-Pornic	02.40.82.31.11
-Saint-Brévin	02.40.64.44.44
-Pontchâteau	02.40.01.63.00
-Montoir	02.40.45.45.00
-Savenay	02.40.58.39.44
-Sautron	02.51.77.86.86
-Clisson	02.40.80.17.80
-Saint-Père-en-Retz	02.40.21.70.29
-Machecoul Saint Même	02.40.02.35.50

PRISE DE RENDEZ-VOUS

MAIRIE DE NOZAY – 11 rue Alexis Letourneau – B.P. 35 – 44170 NOZAY
Téléphone : 02 40 79 79 79 – Télécopie : 02 40 79 35 64 – Web : www.nozay44.fr –
E-mail : mairie@nozay44.fr